



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 18 février 2021

A l'attention des membres du  
Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal,

le vendredi 26 février 2021 à 17h00  
Espace Robert Hossein - Avenue Alexandre Marqui 65100 LOURDES

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 et de l'instauration d'un couvre-feu de 18h à 6h depuis le 16 janvier 2021, il est fait application de dispositions dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, prévues par les textes suivants :

- loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, article 6,
- ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, articles 6 et 11,
- décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, le Conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, excepté la presse. Le caractère public de la séance sera toutefois réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE  
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZosjDlhcj1g>

Il y aura lieu de vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement professionnel ».

En vous remerciant par avance de votre disponibilité et de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire  
  
Thierry LAVIT

Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **ORDRE DU JOUR**

Présentation du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Ophite par Monsieur Jean GLAVANY, Président de l'Office public de l'habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) et Monsieur Jean-Pierre LAFFONT-CASSIAT, Directeur de l'OPH 65.

Adoption des procès-verbaux des séances publiques du 17 décembre 2020 et du 26 janvier 2021.

### **I - ADMINISTRATION GENERALE**

1 - Débat portant sur la politique générale de la commune en matière de tourisme / économie locale / gestion des ressources humaines

### **II - DECISIONS DU MAIRE**

2 - Décisions du Maire

### **III - FINANCES**

3 - Budget Principal - Budgets annexes : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021

### **IV - TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE**

4 - Extension de la piste forestière de Mourle : demande d'aides publiques

### **V - ADMINISTRATION GENERALE**

5 - Modification de l'article 8 des statuts du SIMAJE relatif à la participation financière des membres

### **VI - AFFAIRES JURIDIQUES**

6 - Banc de la Grotte n°38 : demande d'autorisation de mise en location-gérance du fonds de commerce entre Mme COURADE et la SAS AFC

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

